

2024-06-17-N04

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

Nomenclature : 3.2.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **lundi 17 juin 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2024

Présents : BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, SENYARICH Olivier, THAMI Halima,

Absents excusés :

BIENAIMÉ Régis, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, NOGUERA Joseph, PINELL Daniel, QUINTUS Cécile, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à GARSAU Jacques,
CAMI Patricia à SENYARICH Olivier,
L'HOUE Yann à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie,
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,
VIDAL Sylvie à THAMI Halima

NOGUÉS Dominique a été nommée secrétaire de séance.

VENTE DE L'E.H.P.A.D « RESIDENCE DE FORCA REAL ».

Le Maire,

Rappelle que, suite aux délibérations des conseils municipaux des 7 février 2022 et 30 mai 2022, il avait été délibéré lors de ces conseils :

- ↳ que le projet d'acte authentique serait soumis au conseil municipal avant signature,
- ↳ de vendre la parcelle AS 488 servant actuellement d'assise foncière au bâtiment de l'EHPAD « Résidence Força Réal » à l'Etablissement Public Hospitalier Autonome « Força Réal » au prix de 2 100 000 euros,
- ↳ de désigner comme notaire la SCP Karine Bertrand et Jean-Charles Gouvernaire, notaires associés, situé à Millas,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240617-2024-06-17-N04-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Présente le projet de l'acte authentique de vente entre la commune de Millas et l'Etablissement Public Hospitalier Autonome « Força Réal »,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 2 voix contre (Halima THAMI, Sylvie VIDAL
procuration à Halima THAMI),

PREND ACTE de la présentation du projet de l'acte authentique de vente entre la Commune de Millas et l'Etablissement Public Hospitalier Autonome « Força Réal »,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié ainsi que les documents s'y rattachant et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

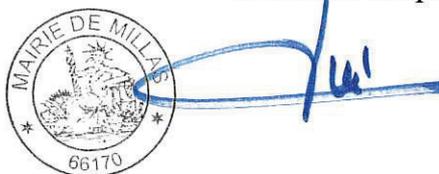
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
NOGUÉS Dominique



Le Maire,
GARSAU Jacques



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le
Le Maire

28 JUN 2024

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 01.07.2024

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240617-2024-06-17-N04-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024